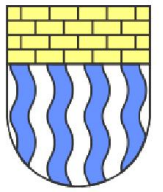


Le Petit Fontainier

Avril 2021

le journal de votre commune



EDITO

Une édition spéciale de votre Petit Fontainier pour partager avec vous un maximum d'informations sur le fonctionnement de notre commune en cette année de renouvellement des autorités.

La Municipalité

AUTORITÉS COMMUNALES, C'EST QUOI ET QUI ?

Conseil communal ou Conseil général, Municipalité, conseillers-municipaux, syndic... Ces termes on les entend mais que se cache-t-il derrière ?

Pour une commune vaudoise, les autorités sont représentées par le législatif, un Conseil général dans notre cas, et un exécutif, la Municipalité.

Le Conseil général, l'organe législatif, est responsable du contrôle de la gestion de la commune, il décide notamment d'adopter le budget annuel, les impôts locaux, les comptes et les règlements communaux.

La Municipalité, l'organe exécutif, est chargée de l'exécution des décisions du Conseil général, de la direction de l'administration ainsi que de la gestion des affaires courantes et des biens communaux. Le syndic, qui préside la Municipalité, est spécialement chargé d'exécuter les lois, décrets et arrêtés, et a le droit de surveillance et de contrôle sur toutes les branches de l'administration.

Plus d'informations sur le site de l'UCV (Union des Communes Vaudoises)

<https://www.ucv.ch/thematiques/institutions-publiques/autorites-communales/>

VOUS ENGAGEZ

Vous avez la possibilité de participer à la vie de votre village de manière active au travers de son Conseil général. De nombreux projets, en cours ou à venir, vont se discuter lors cette législature dont voici quelques exemples :

- *La construction d'un nouveau réservoir d'eau intercommunal*
- *Le projet du parc éolien de la Grandsonnaz*
- *La rénovation des cadrans de l'horloge*
- *Une réflexion sur les améliorations de la mobilité et de la sécurité dans le village*
- *La gestion de notre territoire et la révision de notre plan de zone*
- *Et bien d'autres...*

C'est aussi l'occasion de s'informer sur ce qui se passe au niveau des associations intercommunales, comme le SDIS (service de défense incendie et secours), les écoles, l'ACRG (association à buts multiples de la région de Grandson), l'ORPC (organisation régionale de protection civile), et bien d'autres. Et pourquoi pas, participer à des commissions en charge de faire des recommandations lors de la mise en place de nouveaux règlements intercommunaux par exemple.

Engagez-vous pour une commune vivante, on vous attend nombreuses et nombreux le 20 avril à 19h30 à la grande salle communale.

PASSE-MOI LES JUELLES À FONTAINES-SUR-GRANDSON.

Bonjour.

Je tiens à remercier la population de notre beau village qui a participé de loin ou de près au tournage. Également à nos autorités qui ont donné les différents accords et ont été enthousiastes. Le monde présent le samedi malgré le froid, m'a fait chaud au coeur et restera gravé dans mon esprit.

Ce film, c'est 15 jours de préparation et d'imprégnation, 10 jours de tournage et 13 jours de montage pour comme je l'appelle "un livre en forme d'images" de 26 minutes de ma vie dans cette commune.

Si la pandémie nous donne un peu de répit, nous essayerons de prévoir (avec la RTS et le groupe d'animation) une avant-première à Fontaines pour les personnes intéressées. Je vous souhaite un bon début de printemps.

Steve Jaunin.



REMERCIEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande fierté que je vais endosser dès le 1er juillet de cette année le rôle de Syndic de notre village.

Les résultats des élections du 7 mars ont confirmé la liste déposée pour gérer notre commune. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de responsabilités. Je tiens à remercier l'ensemble des habitants de Fontaines-sur-Grandson qui dès le premier tour ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe, et montrer leur intérêt pour notre village.

Je remercie aussi mes collègues élus qui me témoignent toute leur confiance en me portant pour la 1ère fois en qualité de Syndic pour ce nouveau mandat.

Merci encore à toutes et à tous pour votre soutien. La Municipalité répondra au quotidien à vos attentes, et mettra son énergie et toute sa détermination pour mener à bien les projets indispensables pour notre commune, suivant notre orientation première et notre unique objectif, « l'intérêt général ».

Vous pourrez compter sur mon engagement total, avec toute mon équipe, pour porter une Municipalité qui sera au service de tous. Notre village, c'est notre avenir, et nous continuerons à faire de Fontaines-sur-Grandson, une commune où il fait bon vivre !!

Je tiens aussi à saluer le travail accompli par Kurt Peterhans au cours des 17 années consacrées à la commune. Cet investissement mérite notre considération. Aussi permets-moi, Kurt, au nom de la Municipalité de te remercier et de te souhaiter une retraite politique heureuse et bien méritée.

Vice-Syndic, Xavier Boesiger

TAILLE DES ARBRES

Le 6 mars dernier a eu lieu la dernière taille des arbres sous la supervision bienveillante de RetroPomme. Un grand merci à Antonin et Ludovic pour leur patience et leurs conseils avisés durant ces années de formation. A nous les habitants de Fontaines d'assurer les prochaines tailles pour entretenir nos arbres fruitiers plantés en 2016. Ce rendez-vous va rester au calendrier des activités de la commune et nous espérons vous voir nombreux aux prochaines éditions.

Photos : Edouard Barreau



INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

LE 20 AVRIL 2021

Le Préfet procédera à l'assermentation des membres du Conseil Général, puis à celle des membres de la Municipalité, élus le 7 mars dernier, pour la législature 2021-2026

le mardi 20 avril 2021 à 19h30 à la salle communale.

Chaque citoyen qui dispose du droit de vote dans notre commune peut participer. Le Conseil général se réunit au moins 2 fois par année, en juin et en décembre à la grande salle communale, route de Mauborget 2.

Le Conseil est indispensable au bon fonctionnement administratif du village puisqu'il approuve les comptes, le budget, l'arrêté d'imposition ou toute autre proposition de la Municipalité et peut aussi fait des propositions.

Dans le canton de Vaud, les personnes majeures de nationalité suisse ou étrangère peuvent élire et être élues sur le plan communal aux conditions suivantes :

- *Avoir 18 ans révolus.*
- *Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'un permis B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L).*
- *Avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F)*

Les assemblées sont publiques, vous pouvez y assister comme auditeur. Toutefois, nous recherchons activement des membres.

En cas d'intérêt et pour toutes informations utiles vous pouvez contacter Mme Véronique Mousson Nussbaumer, Présidente, par mail : president.cg@fontaines-sur-grandson.ch

Pour des questions d'organisation nous vous prions de bien vouloir vous annoncer par e-mail à greffe@fontaines-sur-grandson.ch ou par téléphone au **024 436 16 29** afin que nous puissions organiser cette séance dans le respect des normes sanitaires. (Des places supplémentaires seront disponibles pour les personnes qui se décideraient à la dernière minute).

